

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	15 (1965)
Heft:	2
Artikel:	Propos sur une collection d'histoires cantonales
Autor:	Courvoisier, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-80556

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISZELLEN MÉLANGES

PROPOS SUR UNE COLLECTION D'HISTOIRES CANTONALES

Par JEAN COURVOISIER

Seule une expérience vécue par votre rapporteur¹ l'a encouragé à accepter d'introduire une discussion sur «la possibilité de lancer une série d'histoires cantonales dans le format des livres de poche (120—150 pages)». Elle touche en effet à un domaine qui l'a toujours préoccupé, celui de répandre notre histoire convenablement écrite et pensée, de manière pas trop savante, dans un large public aujourd'hui ouvert par l'extension de la culture et des loisirs.

Pour la netteté de l'exposé, et afin de ne pas l'allonger inutilement, je formulerai divers points sans trop m'étendre, ni exploiter à fond les perspectives ouvertes. Ce n'est certes pas dans un esprit dogmatique que je dégagerai certains thèmes, mais en vue d'amorcer plus aisément un indispensable échange de vues.

Comme point de départ, il paraît tout naturel d'examiner le cas de mon canton. En 1840 et 1846, Frédéric de Chambrier et Charles-Godefroy de Tribolet écrivirent deux volumes d'histoire neuchâteloise de l'an mille à 1806. Aujourd'hui rares, ces livres, très maniables malgré leurs 950 pages, restent inégalés par l'abondance de l'information, même si celle-ci se trouve parfois dépassée. Deux histoires populaires du siècle passé ne comptent guère. L'histoire succincte de Louis Thévenaz, écrite en 1948 pour la *Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République*, souffre des servitudes didactiques imposées à l'auteur. Elle est du reste épuisée comme les excellents *Destins de Neuchâtel* de M. Eddy Bauer, donnant une vue très synthétique et des idées directrices plutôt qu'un exposé des faits. Le solide

¹ Rapport présenté à l'assemblée des délégués des sociétés cantonales d'histoire réunie à Soleure, le 20 février 1965, par la Société générale suisse d'histoire.

article *Neuchâtel* du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, pas M. Léon Montandon, n'est accessible qu'à un petit nombre d'initiés. Nous ne désespérons pas que la Société d'histoire du canton de Neuchâtel puisse publier un jour, à l'aide de plusieurs spécialistes, le grand ouvrage collectif qui lui manque.

Face à cette situation, M. Hermann Hauser, directeur des éditions de la Baconnière, m'a proposé d'écrire une histoire de Neuchâtel d'une lecture agréable, mais sérieusement informée. Lorsque le manuscrit fut prêt à l'impression, l'entreprise bénéficia d'une commande de l'Institut neuchâtelois désireux de marquer son 25^e anniversaire par une publication. *Panorama de l'histoire neuchâteloise* — c'est là le titre choisi pour marquer sans équivoque le contenu — bénéficia donc d'un tirage numéroté et d'une distribution gratuite d'environ 250 exemplaires, à côté de l'édition ordinaire.

L'auteur, en plein accord avec l'éditeur, a voulu faire une histoire maniable, accessible au grand public cultivé et aux étudiants pour les informer sans pédanterie, ni développements techniques, ni termes savants, ni notes, mais grâce à une écriture coulante, sans arrière-pensée didactique. Cette histoire veut être à jour, tenir compte des travaux récents, démasquer quelques pieuses légendes et les récits apocryphes qui ont fleuri de manière surprenante. Il est vrai que le Neuchâtelois, «porté sur l'histoire» cherche instinctivement à l'embellir. Bref, *Panorama* donne des noms, des précisions datées, quelques chiffres, des repères archéologiques, économiques et religieux, sans vouloir devenir un manuel. La matière a été divisée souplement: l'introduction esquisse la géographie et la préhistoire du canton; le moyen âge s'étend du royaume de Bourgogne à 1503; XVI^e et XVII^e siècles sont dominés par le règne des Orléans-Longueville et la poussée des communes; le XVIII^e siècle se termine par la cession de Neuchâtel à Napoléon, en 1806, et le XIX^e retrace essentiellement le passage de la monarchie à la république, dans une économie en pleine évolution. Une bibliographie sommaire rappelle aux ingénus que l'auteur est le dernier maillon d'une longue chaîne d'historiens.

D'emblée il fut prévu d'illustrer l'ouvrage. Pour actualiser la présentation et s'écartier d'une formule rebattue, l'auteur a obtenu des photographies aussi artistiques que documentaires à la place des traditionnelles reproductions. Elles donnent le cadre géographique et des monuments empreints de poésie et d'histoire bien insérés dans notre vie moderne. Cette illustration de Fernand Perret a certainement contribué au bon accueil du livre.

Ce n'est pas à l'auteur de dire si les écueils ont été évités: 150 pages de texte exigent une constante discipline d'écriture, un esprit de synthèse et la volonté de résister aux digressions. En si peu de pages, une trop grande place accordée à un fait, à tel personnage ou à un sujet de prédilection déséquilibre tout. Regroupée par les grandes périodes déjà indiquées, la matière doit être articulée par des points forts. Une ligne di-

rectrice se dégage d'elle-même de la construction établie par l'auteur, même s'il doit créer des subdivisions économiques, religieuses, politiques ou artistiques pour les siècles les plus récents. Immanquablement, l'histoire événementielle prend la première place. Elle n'interdit cependant pas d'indispensables échappées vers les constantes relevées au passage, des rappels et des mises en parallèle. Tout reste question de dosage. Votre rapporteur confesse avoir glissé quelques traits anecdotiques, soigneusement contrôlés, pour l'agrément du lecteur. Il est persuadé qu'on peut faire de l'histoire très sérieuse en restant proche de la vie, aimable et concis.

Vous excuserez un si long arrêt sur le cas neuchâtelois, en songeant qu'il représente le terrain solide de l'expérience. Quant aux caractéristiques : la Baconnière n'a pas fait un livre de poche, même s'il lui est apparenté par son esprit et ses 150 pages. L'éditeur a retenu le format 18 cm sur 21 cm de l'Institut neuchâtelois, favorable à l'illustration. Au bout d'un an, le tiers de l'édition a été distribué ou vendu à un prix raisonnable. L'éditeur et l'auteur souhaitent, en effet, atteindre un vaste public et servir ainsi l'histoire de leur canton.

Passons maintenant au domaine helvétique. Peut-on étendre l'expérience à tous les cantons suisses dans un format de poche ou dans un autre format, sans dépasser 150 pages ? La formule la plus voisine de notre thème de discussion me paraît représentée par la collection française *Que sais-je ?* Après 25 ans d'activité, elle compte plus de 1000 titres, dont 27 d'histoire des provinces françaises et une de la Suisse par le regretté Charles Gilliard. Jean Richard pour la Bourgogne, Edmond Préclin pour la Franche-Comté, René Crozet pour le Poitou et Emile Léonard pour la Normandie sont des garants du sérieux et de la qualité. Il existe en outre 26 titres d'histoire de France et 128 d'histoire générale. Cet exemple nous vient bien sûr d'un grand pays et d'une puissante maison d'édition, les Presses universitaires de France. Dans une collection qui embrasse tous les aspects du savoir humain, le 18% consacré à l'histoire paraît très honorable. Si j'écarte ici les collections *Livre de poche*, *10/18* et d'autres, c'est que leurs ouvrages plus épais ignorent l'histoire des provinces.

Publier des histoires cantonales condensées pose évidemment diverses questions. Faut-il suivre l'exemple neuchâtelois d'un format 18 cm sur 21 cm qui habille le volume et favorise l'illustration ? Dans un cas au moins, l'expérience a été favorable. Le livre de poche, lui, connaît une vogue incontestable. La Société générale suisse d'histoire et les sociétés cantonales pourraient bénéficier de ce courant pour moderniser leur action et vulgariser sainement des connaissances étonnamment peu répandues. De toute manière, ce ne sera pas une bonne affaire commerciale. Elle exigera un esprit de service de la ou des sociétés et des auteurs, épaulés par des subventions, vu l'étroitesse du marché. Un nombre de pages limité (plutôt que le petit format qui est affaire de présentation) exige, je le répète, un salutaire esprit de synthèse. On ne peut pas introduire de fausse graisse, ni de développe-

ments oratoires et encore moins de généralités vagues. L'insersion dans l'histoire générale doit être lapidaire ou allusive. Cela suppose évidemment des lecteurs ouverts et cultivés. Le grand public, les cadres, le corps enseignant et les étudiants désireux de s'informer rapidement avant de nourrir un secteur précis de leur curiosité, paraissent être les «clients» à atteindre. Il ne peut être question à mon sens d'un livre édifiant, faussement populaire et didactique, découpé en tranches pesées au poids d'une leçon. Le travail doit aboutir à un ouvrage de large et sûre information donnant le goût d'approfondir tel ou tel point. C'est évidemment se heurter à la crainte très helvétique de ne pas aller au fond des choses et de ne pas épouser le sujet.

Prenons concrètement le cas d'une histoire cantonale à écrire en 150 pages. Pour mémoire, je rappelle l'indispensable esprit de sérénité qui ne mutille pas les faits, ni ne restreint leur ampleur, mais les présente dans leur poignante réalité, étrangère au reste à toute perspective partisane. Une brève introduction géographique, un croquis de carte schématisant l'essentiel, une vue sur la préhistoire paraissent indispensables. Si l'auteur dispose de bases statistiques sûres et de chiffres suggestifs, ils seront les bienvenus en annexe avec une bibliographie sommaire qui renvoie aux grandes collections régionales et aux études de base. Le texte ne peut avoir qu'un seul auteur par canton. Cet auteur doit être absolument d'accord de jouer le jeu de la concision, et mettre avec joie ses connaissances au service du public. De sa part cela requiert un dépouillement évident, mais procure la satisfaction d'un ouvrage bien calculé, poli et visant un but précis d'information et d'insertion dans une série. Sans se noyer dans des détails, mais par l'usage de dates et de précisions choisies, l'auteur peut affirmer sa personnalité et sa maîtrise qui est aussi affaire de style. L'organisation interne du texte, les grandes divisions, sans doute chronologiques plutôt que thématiques, n'enlèvent rien à la liberté et à la responsabilité de l'historien. Il ne peut, bien sûr, que signaler les obscurités, les points contestés et les sujets à travailler.

Répétons qu'un esprit de collaboration et de l'enthousiasme sont indispensable au départ. Quant à l'animateur de la collection, il doit avoir une ferme souplesse, si l'on peut dire. Personnellement, j'admire nos amis français capables de maintenir *Que sais-je?* entre 120 et 130 pages, avec quelques artifices typographiques, il est vrai, mais sans mutilation. Pour mettre à l'aise les petits cantons et les grands, ceux dont l'histoire est très compliquée et les autres, la règle pourrait exceptionnellement être assouplie dans les limites d'une vingtaine de pages. Toutefois, rien ne remplace une discipline personnelle tendant à la concision, en vue d'une œuvre point érudite, mais toute nourrie de travaux scientifiques bien digérés. Personnalité des cantons et style des auteurs ne souffrent pas, à mon avis, dans une collection attentivement menée. Une suffisante expérience dans un tout autre domaine, celui des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse*, me le prouve sans conteste.

Ceci dit, je rappelle que nous sommes en Suisse, c'est-à-dire dans un paradis du particularisme. La diversité helvétique est un fait, comme le cloisonnement cantonal. Il faut donc jouer dans un sens positif de ce qui peut devenir un obstacle. La Société générale suisse d'histoire a raison de soulever un débat sur la publication d'histoires cantonales compactes ou de poche. Elle bénéficie de l'initiative. Reste à savoir si elle est disposée à se faire éditrice et à trouver les moyens nécessaires, ou à susciter le travail dans chaque canton, aux frais des sociétés cantonales ou d'un éditeur, voire d'un groupe d'éditeurs.

Qui désignera les auteurs pour chaque canton sans se laisser arrêter par des questions de personnes? Ce choix, d'importance, peut en effet préjuger du succès ou de l'échec de l'entreprise, puisque ces auteurs, expérimentés (donc déjà très sollicités), doivent se mettre dans l'esprit d'une collection et saisir le bénéfice d'un travail d'équipe, limitant leur liberté traditionnelle. Notons en passant que rien n'empêcherait de trouver un rédacteur dans un autre canton que celui en cause, sans abuser de cette solution.

Une fois établi et publié, le texte devrait être diffusé avec persévérance dans tous les autres cantons, en offrant des facilités aux acheteurs de la collection complète. S'il était possible de mettre en vente l'histoire de nos 22 cantons dans leur langue nationale, et si possible en traduction, en l'espace de deux ou trois ans, l'idée d'un ensemble disponible retiendrait mieux l'attention qu'une parution dispersée sur dix ou quinze ans. Mieux vaudrait partir tardivement, après la réception de la moitié des manuscrits et l'attente imminente des autres, que de tergiverser avec notre lenteur bien connue. Les auteurs auront-ils la volonté d'être à l'heure et de sacrifier leurs aises à un véritable service public? Souhaitons-le pour la bonne réputation des sciences morales, et afin d'arriver au but à une époque où nous dressons le bilan d'un passé révolu, face à un avenir passionnant.

Une couverture sinon uniforme, mais suggérant l'idée d'une collection, comme le format, paraît souhaitable. Le pour et le contre d'une illustration forcément coûteuse mérite au moins d'être discuté. Des compte-rendus bien faits par la presse, la radio et la télévision devraient atteindre le grand public, alors que les sociétés cantonales souscriraient pour leurs membres ou les encourageraient à souscrire et prospecteraient les écoles. Rapportant pour le domaine de langue française, je pense qu'il y aurait peu d'intérêt à attendre des lecteurs de France, de Belgique, du Canada et d'Afrique, sauf en ce qui concerne des étudiants spécialisés et diverses bibliothèques. Nos services diplomatiques auraient certainement aussi l'occasion de placer des collections à bon escient.

Tout ce qui vient d'être exposé suppose au fond la création d'une série inédite par la Société générale suisse d'histoire. Ce serait la meilleure solution, plus efficace et riche de contacts fructueux. Si la Société générale ne trouve pas les moyens matériels, ou si elle se heurte à notre célèbre parti-

cularisme, une solution de rechange pourrait être d'encourager les cantons à des publications, de les faire connaître et de les coordonner. A cet égard, la situation paraît très inégale d'une région à l'autre du pays romand. Le bout du Léman est particulièrement bien doté avec son *Histoire de Genève des origines à 1798 et de 1798 à 1931*, en deux gros volumes, et avec le *Survol de l'histoire de Genève* par Pierre Bertrand (112 p., 1964). Neuchâtel attend donc son histoire collective, mais dispose de *Panorama* (150 p., 1963). Le Jura bernois a vu paraître des ouvrages de 300 à 400 pages, souvent épuisés et de tendances diverses, écrits par Virgile Rossel (1914), P.-O. Bessire (1935) et Gustave Amweg (1942). *L'histoire du canton de Fribourg* de M. Gaston Castella (1922, 638 p.) remplace avantageusement les plus anciennes. Je ne crois pas faire tort au canton de Vaud, où se publient de si nombreuses et solides études partielles, en disant que le dernier ouvrage général est *l'Histoire du canton de Vaud dès les origines* de Paul Maillefer (1903, 550 p.). De la même année date *l'Histoire du Valais* de Hilaire Gay (320 p.), alors que d'autres ouvrages (Eggs, Grenat) s'arrêtent à des études partielles.

Nos sociétés cantonales, faute de vouloir se plier avec fruit à une initiative extérieure, ou aux exigences d'une collection servant de lien, ont donc toutes du pain sur la planche et matière à publier en ordre dispersé... Il faudrait bien sûr discuter des accommodements avec les éditeurs genevois et neuchâtelois pour ne pas refaire ce qui existe, et envisager le cas d'éventuelles rééditions, comme le fait une maison du Jura. Reprendre un texte ancien paraîtrait cependant contre-indiqué dans un cas pareil. Autant partir sur des bases nouvelles.

Une collection de monographies cantonales synthétiques (sur une base centralisée ou fédéraliste, pour employer de grands mots) doit être un témoignage de la science historique dans le troisième quart de notre XX^e siècle, avec des avantages et des défauts connus et assumés. Elle serait enrichie une fois de plus par l'unité dans la diversité. Offrir en un seul volume les demi-cantons d'Unterwald, d'Appenzell et de Bâle, fournir en deux langues les éléments de compréhension mutuelle aux Etats bilingues de Berne, du Valais et de Fribourg, voire trilingue comme les Grisons, enfin informer tous les Suisses et leurs hôtes par des traductions appropriées apparaît une tâche nouvelle, digne de la Société générale suisse d'histoire. A côté de séries scientifiques, une collection bien faite, sérieuse et de large information, n'est pas à dédaigner dans un peuple en pleine évolution qui peut et doit s'ouvrir à notre histoire particulière, puisqu'il sait prendre goût à l'archéologie et aux cultures lointaines, habilement présentées.